



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Paris, le 08/12/2022*

### DÉTERMINATION PAR LE PRÉFET DE PARIS DES SITES PRIORITAIRES DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE



# Hiver 2022-2023 : comprendre les coupures d'électricité organisées

Dans un contexte de prévention des tensions sur l'approvisionnement énergétique, le Gouvernement met tout en œuvre pour garantir les meilleures conditions pour le passage de l'hiver.

A ce titre, le Gouvernement a mis en œuvre un plan de sobriété énergétique qui, conjugué aux efforts collectifs, doit permettre de préserver le réseau électrique.

En parallèle, un plan national de délestage électrique a été mis en place, en lien avec les préfets, pour anticiper les tensions sur le réseau électrique. Chaque préfet de département a ainsi mis à jour les listes fixant les usagers prioritaires du réseau électrique.

#### **Comment s'applique le délestage ?**

Le délestage est une mesure d'ultime recours mise en œuvre en cas d'incident sur le réseau électrique ou de tension importante entre l'offre et la demande d'électricité. Cette opération a pour objet d'éviter une perte de contrôle du réseau électrique et de prévenir un problème de plus grande envergure.

Ce dispositif est national et prévoit des coupures tournantes organisées par territoires.

En anticipation de l'hiver, le Gouvernement a demandé aux préfets de département d'anticiper des délestages programmés, pour deux heures maximum.

Ce délestage est prévu pour des coupures électriques mises en œuvre pendant les périodes de pics de consommation : le matin de 8h à 13h et l'après-midi de 18h à 20h.

## **Organisation parisienne du délestage électrique**

Conformément aux dispositions gouvernementales, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a entamé un travail de révision de la liste des usagers prioritaires du réseau électrique afin d'assurer qu'en cas de délestage, la sécurité des personnes et des biens soit assurée.

Un travail de concertation entre l'agence régionale de santé d'Île-de-France, la préfecture de police, la RATP, la SNCF, la Ville de Paris, les opérateurs de télécommunication a été mené pour identifier, à Paris, les sites prioritaires à ne pas délester.

Ce travail a permis de recenser les établissements de santé, les infrastructures de transport et les sites intéressant la défense nationale pour lesquels une rupture d'alimentation électrique comporterait des graves dangers pour les personnes et la sécurité nationale.

A l'issue de ce travail de concertation, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a arrêté le 8 décembre 2022 la liste des usagers prioritaires du réseau électrique parisien :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/101009/642784/file/recueil-75-2022-875-recueil-des-actes-administratifs-special%20du%2008.12.2022.pdf>

La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, travaille actuellement, en lien avec la préfecture de police, à l'anticipation des conséquences d'une coupure d'électricité à Paris afin d'en limiter les effets.

## **Le réseau électrique parisien, un réseau unique en France**

Paris dispose d'un réseau électrique historique constitué pour assurer une continuité d'alimentation de la capitale.

Ce réseau unique en France permet d'éviter les ruptures accidentelles d'électricité par un maillage très dense des câbles électriques. Ainsi, chaque consommateur est alimenté par deux câbles qui se relaient automatiquement en cas de baisse de tension pour éviter une coupure. Un câble moyen alimente à Paris 10 000 consommateurs.

La capitale concentre par ailleurs un grand nombre de sites assurant la sécurité nationale ainsi qu'une concentration unique d'établissements de santé sur un petit territoire.

Cette organisation spécifique du réseau électrique parisien et la concentration des sites prioritaires au sens de l'arrêté du 5 juillet 1990 fixant les consignes générales de délestage sur les réseaux électriques a amené le préfet de Paris à établir une liste des usagers prioritaires du réseau électrique parisien représentant un pourcentage conséquent de la puissance électrique globale de Paris.

## Être informé des coupures d'électricité et adopter les bons gestes

Pour informer sur l'état de la production électrique et les risques de coupures, RTE a mis en place l'application Ecowatt. Disponible également par le site [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr), ce dispositif a été créé pour permettre à chacun de pouvoir agir sur sa consommation d'électricité et être informé des risques de coupure de courant.

Il qualifie en temps réel le niveau de consommation par des signaux de couleurs qui guident le consommateur pour adopter les bons gestes et pour assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

- **Signal vert** : la consommation électrique est jugée normale ;
- **Signal orange** : le système électrique est tendu. Les éco-gestes sont à privilégier ;
- **Signal rouge** : le système électrique est très tendu sur certains créneaux horaires. Des coupures électriques sont inévitables si la consommation d'électricité ne diminue pas dans ces créneaux.



## Comment peut-on éviter une pénurie d'électricité ?

Différentes mesures existent pour prévenir les coupures d'électricité.

Selon les estimations de RTE, le risque de coupure peut être évité par une baisse de la consommation nationale d'énergie de 1 à 15% selon les scénarios étudiés.

Le plan de sobriété énergétique présenté par le Gouvernement a pour ambition une sortie des énergies fossiles. Il contribue également à la baisse de la consommation d'énergie.

À l'échelle domestique, il est recommandé d'adopter des "écogestes" comme baisser le chauffage d'un ou deux degrés, réduire les éclairages, généraliser l'éclairage LED, utiliser les appareils électriques les plus consommateurs (lave-vaisselle, machine à laver...) en-dehors des heures de pointe, faire fonctionner le chauffe-eau pendant les heures creuses, etc.

À l'échelle des entreprises, les dirigeants peuvent anticiper la pénurie d'électricité en réduisant d'ores et déjà leur consommation d'énergie : réduire l'éclairage intérieur des bâtiments, réduire le chauffage d'un ou deux degrés, anticiper la montée en température des bureaux et commerces

avant 8h, limiter la consommation en fin de journée dans les locaux inoccupés, encourager le télétravail, etc.

Chaque effort compte. Les Parisiens qui ne verront pas leur électricité coupée du fait de leur proximité avec un site prioritaire (hôpital, secours, etc.) sont appelés à réduire volontairement leur consommation pour participer à l'effort collectif et éviter, par leur comportement citoyen, une crise plus grave sur l'ensemble du réseau. Chaque geste compte !

Retrouvez sur le site du Gouvernement la [FAQ](#) relative aux coupures d'électricité organisée.

## Contact presse

**Préfecture de la région d'Île-de-France,  
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75\\_IDF](#)

5, rue Leblanc  
75911 Paris Cedex 15